

Modification du règlement des interclubs 2016

(Caractères gras = nouveau)

Article (2016)	Nouvelle version (2016)	Article (2015)	Ancienne version (2015)
Art. 11 Lieu des rencontres	5 Pour le déroulement d'une rencontre, au moins deux courts (pour des rencontres des LN des messieurs actifs, 35+ et 45+ au minimum trois courts), de surface identique, doivent être disponibles. Si un membre ne dispose que d'un court (en LN des messieurs actifs, 35+ et 45+ de deux courts), un autre terrain de surface identique peut être utilisé, pour autant qu'il soit à proximité. Des autorisations devront être sollicitées auprès du secteur IC.	Art. 11 Lieu des rencontres	5 Pour le déroulement d'une rencontre, au moins 2 courts (dans les LN, 3 courts), de surface identique, doivent être disponibles. Si un membre ne dispose que d'un court (en LN de 2 courts), un autre terrain de surface identique peut être utilisé, pour autant qu'il soit à proximité. Des autorisations devront être sollicitées auprès du secteur IC (cf art. 7 al. 1).

Art. 14 Répartition des ligues	b) Dames: 1. LNA Actifs)* 2. LNB (Actifs)* 3. LNC (Actifs)* 4. 1L (Actifs) 5. 30+ LNA* 6. 40+ LNA* 7. 30+ LNB* 8. 40+ LNB* 9. 30+ LNC* 10. 50+ LNA* 11. 50+ LNB* 12. 40+ NLC* 13. 30+ 1L 14. 2L (Actifs) 15. 40+ 1L 16. 30+ 2L 17. 3L (Actifs) 18. 40+ 2L 19. 30+ 3L 20. 40+ 3L 21. 50+ 1L	Art. 14 Répartition des ligues	b) Dames: 1. NLA (Actifs)* 2. NLB (Actifs)* 3. NLC (Actifs)* 4. 1L (Actifs) 5. 30+ LNA* 6. 40+ LNA* 7. 30+ LNB* 8. 40+ LNB* 9. 30+ LNC* 10. 40+ LNC* 11. 30+ 1L 12. 2L (Actifs) 13. 40+ 1L 14. 30+ 2L 15. 3L (Actifs) 16. 40+ 2L 17. 30+ 3L 18. 40+ 3L 19. Ladies 50+ LNA* 20. Ladies 50+ LNB* 21. Ladies 50+ 1L
---	--	---	---

<p>Art. 17 Attribution des points, classement</p>	<p>1 Dans le cadre d'une rencontre, un point est attribué pour chaque partie gagnée (de simple ou de double).</p> <p>2 Le classement est établi selon les critères suivants:</p> <p>a) Le classement est fourni par le nombre de points gagnés;</p> <p>b) En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes à l'issue des jeux de groupes et pour le tour de promotion ou relégation le classement est établi dans l'ordre ci-après:</p> <p>ba) la rencontre directe (nombre de parties remportées, en cas de score nul (3:3), le plus grand nombre de sets remportés, en cas d'égalité du nombre de set remportés, la victoire au double numéro 1)</p> <p>bb) la différence des sets la plus importante;</p> <p>bc) la différence des jeux la plus importante;</p> <p>bd) le tirage au sort.</p> <p>2 Messieurs 55+, 65+, 70+ et toutes les ligues des dames Les critères sont les mêmes que dans les autres ligues pour l'attribution des points et le classement à l'issue des jeux de groupes. En cas d'égalité des points (3:3) dans les barrages, c'est le plus grand nombre de sets remportés, en cas d'égalité de sets la victoire au double no 1 qui décide de la victoire finale.</p>	<p>Art. 17 Attribution des points, classement</p>	<p>1 Dans le cadre d'une rencontre, un point est attribué pour chaque partie gagnée (de simple ou de double).</p> <p>2 Le classement est établi selon les critères suivants:</p> <p>a) Le classement est fourni par le nombre de points gagnés;</p> <p>b) En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes à l'issue des jeux de groupes, le classement est établi dans l'ordre ci-après:</p> <p>ba) Résultat de la rencontre directe,</p> <p>bb) la différence des sets la plus importante;</p> <p>bc) la différence des jeux la plus importante;</p> <p>bd) le tirage au sort.</p> <p>3 Messieurs 55+, 65+, 70+ et toutes les ligues des dames Les critères sont les mêmes que dans les autres ligues pour l'attribution des points et le classement à l'issue des jeux de groupes. En cas d'égalité des points (3:3) dans les barrages, c'est le plus grand nombre de sets remportés, en cas d'égalité de sets la victoire au double no 1 qui décide de la victoire finale.</p>
---	---	---	--